

# Bourse d'études PATH 2022

## Guide de Candidature pour les Institutions d'éducation supérieure en Australie, au Canada, en Colombie, en République Dominicaine, en Équateur, en Irlande, au Liban, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni

Nous vous remercions de votre intérêt pour une candidature au financement proposé par le **Programme de bourse d'études PATH (Progress \* Accomplishment \* Thriving \* Hope) 2022 d'Ellucian**. À présent dans sa troisième année, Ellucian invite les candidatures émanant d'institutions sans but lucratif délivrant des diplômes universitaires techniques (*associate's degree*) ou de licences (*bachelor's degree*) dans des pays sélectionnés pour des fonds qui leur permettront d'apporter une assistance à des étudiants confrontés à des difficultés économiques, notamment celles découlant de la pandémie de COVID-19 en cours. Les pays sélectionnés sont l'Australie, le Canada, la Colombie, la République Dominicaine, l'Équateur, l'Irlande, le Liban, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni.

Les institutions retenues par Ellucian pour l'attribution d'une bourse d'études recevront une subvention globale unique entre 10 000 \$ et 25 000 \$ (USD) qu'elles utiliseront pour attribuer des bourses à hauteur de 1 500 \$ (USD) aux étudiants admissibles. Les institutions disposeront d'une flexibilité considérable pour la définition des critères de sélection et les montants individuels de bourse correspondant le mieux aux besoins des étudiants affectés.

Ce guide vous aidera à remplir et soumettre la candidature, disponible à l'adresse suivante : [stayonpath.org](http://stayonpath.org). Il vous proposera également des suggestions dont nous espérons qu'elles contribueront au succès de votre candidature.

## Délais de dépôt de candidature

Les candidatures au financement de la **Bourse d'études PATH pour 2022** doivent parvenir à la Fondation Ellucian au plus tard 10 juin 2022 à 11:59 Heure de l'Est. Les candidatures tardives et/ou incomplètes ne seront pas acceptées. Les institutions seront informées des résultats de leur candidature au plus tard le 1<sup>er</sup> août 2022. Les décisions du comité seront définitives.

Les institutions sélectionnées recevront leurs fonds au plus tard le 27 janvier 2023. Elles auront l'obligation de verser ces fonds au plus tard le 31 mars 2023. Les institutions seront ensuite tenues

d'utiliser le format de compte-rendu fourni pour soumettre au plus tard le 2 juin 2023 à la Fondation Ellucian un exposé détaillé des bourses attribuées et de leur versement.

Les dates clés pour la **Bourse d'études PATH** 2022-sont indiquées ci-après :

11 avril 2022	Le formulaire de candidature à la Bourse d'études PATH est mis à la disposition des écoles
10 juin 2022	Date butoir de dépôt des candidatures par les institutions
13 juin – 22 juillet 2022	Examen des candidatures par un comité
Au plus tard le 1 <sup>er</sup> août 2022	Notification aux institutions des décisions du comité
2 août 2022 – 26 janvier 2023	Les candidats admis communiqueront des informations à la <a href="#">Charities Aid Foundation America</a> pour se conformer aux exigences de la loi américaine sur la distribution de fonds caritatifs aux institutions en dehors des États-Unis.
Au plus tard le 27 janvier 2023	Les institutions reçoivent les fonds de la <b>Bourse d'études PATH</b> pour leur distribution aux étudiants
31 mars 2023	La totalité des fonds de la <b>Bourse d'études PATH</b> est distribuée aux étudiants par les institutions bénéficiaires
2 juin 2023	Les institutions satisfont aux exigences de compte-rendu de la Fondation Ellucian

## Présentation de la candidature

### Admissibilité de l'institution

Les institutions doivent satisfaire aux critères suivants pour déposer une candidature :

- Être une institution sans but lucratif assurant la délivrance de diplômes universitaires techniques (*associate's degree*) ou de licences (*bachelor's degree*). (Les bureaux du système universitaire en charge de la supervision de plusieurs institutions peuvent poser une candidature, mais chaque établissement sera évalué à titre individuel).
- Être approuvée par un ministère de l'éducation supérieure ou par un autre ministère du gouvernement national.

Les institutions doivent également souscrire aux conditions générales établies, incluant ce qui suit :

- Attester que les fonds de la **Bourse d'études PATH** ne remplaceront pas ni ne supplanteront une autre assistance par voie de subvention.
- S'engager à respecter le calendrier d'attribution des fonds et de compte rendu des données.
- Attester qu'elle n'attribuera les bourses qu'aux étudiants admissibles.
- Attester qu'elle est autorisée à accepter et verser les fonds issus d'une fondation sans but lucratif basée aux États-Unis.

Il sera demandé aux institutions de fournir leurs informations de contact et de répondre à des questions simples sur leur population étudiante confrontée à des difficultés financières. Outre les informations de contact et les attestations requises, il sera demandé aux institutions de fournir un exposé décrivant :

- les effets escomptés des fonds pour les bénéficiaires ;
- La philosophie et l'approche qui sous-tendent la manière dont l'institution sélectionnera les étudiants (y compris tous critères supplémentaires imposés) ;
- La manière dont la proposition vient en aide aux étudiants confrontés à des difficultés économiques, liées (ou non) à la pandémie de COVID-19, en veillant à ce qu'ils puissent continuer leurs études ;
- Le pourcentage des étudiants inscrits recevant un financement externe ;
- Le pourcentage des étudiants inscrits qui sont considérés comme économiquement désavantagés ;
- La méthode de distribution des fonds ;
- Le respect des exigences de compte rendu ;
- Les initiatives actuelles aux fins du maintien et/ou de la persévérance des étudiants et de quelle manière les fonds de la Bourse d'études PATH se distingueraient de ces efforts ou viendraient les renforcer ; et
- Les efforts accomplis par l'institution, le cas échéant, pour fournir des programmes nouveaux, élargis et/ou modifiés conçus pour répondre aux besoins en pleine évolution de la communauté au regard des difficultés économiques (liées à la COVID-19).

## Admissibilité des étudiants

Outre le fait d'avoir été confrontés à des difficultés financières, notamment celles résultant directement de la pandémie de COVID-19, les étudiants doivent satisfaire aux critères minimums suivants pour être admissibles à recevoir les fonds :

- Être un étudiant régulier, défini comme suit :
  - Souhaitant obtenir un diplôme technique universitaire ou une licence
  - Sans double inscription dans un lycée et un établissement d'études post-secondaires.

- Actuellement inscrit à l'institution.

Si aucune restriction imposée par le donateur n'est en place concernant les caractéristiques suivantes des étudiants, les institutions doivent préciser dans leur candidature qui parmi les étudiants seraient admissibles à recevoir les fonds en fonction de ces catégories.

Une institution pourrait par exemple exiger des bénéficiaires de la **Bourse d'études PATH** qu'ils soient inscrits à plein temps et maintiennent une bonne moyenne générale.

Les trois caractéristiques devant être précisées par l'établissement dans sa candidature sont :

- Statut d'inscription – un certain niveau d'inscription sera-t-il requis ?
- Moyenne générale – les bénéficiaires devront-ils justifier d'une bonne moyenne générale ?
- Besoins financiers – les bénéficiaires devront-ils justifier de besoins définis par l'institution ?

## Versement des fonds

Le Programme de **Bourse d'études PATH** a été créé pour aider les institutions à répondre aux besoins des étudiants confrontés à des difficultés financières, y compris celles résultant de la pandémie de COVID-19, afin que ces étudiants puissent poursuivre leurs études. Les institutions peuvent choisir les méthodes de versement les mieux adaptées aux besoins de leurs étudiants. Les fonds doivent être versés en totalité au plus tard le 31 mars 2023.

Il est possible que les institutions déterminent que les besoins de certains bénéficiaires sont plus importants que le montant maximum de la bourse à 1 500 \$ (USD). Dans ces rares cas, les institutions peuvent solliciter une dérogation au montant maximum de la bourse. Pour faire une demande de dérogation, adressez un courriel à l'adresse [blueicon@nasfaa.org](mailto:blueicon@nasfaa.org) en joignant un bref exposé expliquant le motif à l'appui de la dérogation. Les demandes de dérogations seront évaluées sur la base de 1) leur caractère raisonnable et 2) l'absence d'impact quant au financement de la **Bourse d'études PATH** pour les autres bénéficiaires de l'institution.

## Compte-rendu de remise des fonds

La Fondation Ellucian utilise les données pour évaluer le succès du programme et planifier des améliorations pour les années ultérieures. À cette fin, les institutions devront rendre compte des informations suivantes concernant chaque étudiant bénéficiaire de la bourse :

- Nom
- Âge à la date du versement

- Programme d'études
- Informations de citoyenneté
  - Citoyen de votre pays
  - Étudiant international/non-citoyen
- Date prévue de conclusion/remise de diplôme
- Montant de la bourse
- Bref exposé (pas plus de 100 mots) expliquant pourquoi l'étudiant a besoin des fonds de la Bourse d'études PATH
  - Copies des présentations des étudiants (qui sont encouragées et peuvent être anonymes) décrivant l'importance de l'attribution des fonds pour leur permettre de conserver leur inscription ou de terminer leur programme d'études.

De plus, les institutions auront l'obligation de rendre compte du nombre d'étudiants inscrits ayant sollicité ou reçu un financement issu de toute source pour répondre à un besoin lié à des difficultés financières, y compris celles résultant de la pandémie de COVID-19 au cours de l'automne 2022.

Ces informations doivent parvenir à la Fondation Ellucian au plus tard le 2 juin 2023.

## Conseils pour le dépôt de candidature

Nous espérons que ce qui suit vous aidera à remplir puis soumettre avec succès votre candidature :

- Suivez strictement les instructions pour vous assurer que votre candidature est complète et soumise à la date butoir indiquée.
- Examinez l'ensemble des aspects suivant lesquels ces étudiants ont pu être confrontés à des difficultés financières, y compris celles résultant de la pandémie de COVID-19, et comment ces étudiants peuvent vous démontrer adéquatement cet impact.
- Présentez un argumentaire convaincant quant à la manière dont vous utiliserez les fonds pour veiller à ce que les bénéficiaires aient les meilleures chances de terminer leurs études.
- Étudiez la manière dont les fonds de la **Bourse d'études PATH** viendront compléter d'autres financements disponibles pour apporter une assistance optimale à vos étudiants.
- Contactez les conseillers **Blue Icon de NASFAA** à l'adresse [blueicon@nasfaa.org](mailto:blueicon@nasfaa.org) si vous avez des questions sur la candidature ou le processus.